



L'AVENIR AU PRÉSENT AVEC UN DME

Pourquoi un DME ?

Les avantages d'un DME sont nombreux et commencent à être bien documentés : diminution du temps consacré à la manipulation des dossiers, amélioration de la communication entre les membres de l'équipe et avec les patients, efficacité générale accrue, réduction du nombre d'analyses et d'examens redondants, meilleure gestion des résultats de laboratoire et des autres tests diagnostiques et soutien aux activités de prévention et de gestion des maladies chroniques.

Caractéristiques du DME

- Prise de rendez-vous
- Facturation
- Communication interne
- Entrée de notes sur les consultations avec les patients
- Production et consignation d'ordonnances
- Importation directe des résultats de laboratoire et d'imagerie diagnostique dans le dossier
- Inscription et tenue de résumés de dossier
- Production de rappels
- Outils d'aide à la prise de décision clinique (aviseur, courbes de suivi et autres)

Qu'est-ce que le PQADME ?

Le Programme québécois d'adoption des dossiers médicaux électroniques (le PQADME) est un programme incitatif convenu entre la FMOQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour faciliter l'acquisition et l'utilisation complémentaires et interopérables des DME avec le DSQ par les médecins de famille œuvrant en première ligne.

Le PQADME repose sur un cycle de quatre ans et sur l'engagement des médecins à utiliser le DME et le DSQ dans leur pratique.

« Tous les médecins de famille en première ligne devraient avoir accès à un DME pour améliorer leur qualité de pratique et leur efficience ».

— Dr Louis Godin

« L'informatisation en clinique médicale est enclenchée et irréversible. Tôt ou tard, chaque clinicien devra être informatisé. Et c'est la meilleure des choses qui puissent arriver! »

— Dr Jacques Bergeron

Quels sont les avantages de participer au PQADME?

Selon des modalités propres à chaque milieu d'exercice, le PQADME permet d'obtenir un soutien financier sous forme de remboursement d'une portion des coûts engendrés pour mettre en place un DME dans sa pratique. Ces remboursements visent les équipements et autres frais accessoires, les frais d'implantation, y compris les frais de numérisation ou de migration des dossiers papiers vers le DME ainsi que les frais d'exploitation et de licences.

De plus, la participation au PQADME donne droit à des forfaits dont l'objectif est de compenser en partie le temps consacré par le médecin à la formation et la familiarisation lors de l'implantation du DME.

Enfin, un soutien financier est alloué à la gestion du changement dans une clinique.

	Montant maximal admissible avant taxes	CLINIQUE		GMF Sites en cliniques privées			GMF (Sites en CSSS mission UMF et CLSC)			Cycle
		Subvention du PQADME	Remboursement maximal avant taxes	Subvention du PQADME	Fonds GMF	Remboursement maximal avant taxes	Subvention du PQADME	Fonds GMF	Remboursement maximal avant taxes	
Équipements informatiques et frais accessoires	5000 \$	70 %	3500 \$	—	100 %	5000 \$	—	100 %*	5000 \$	1 fois par 4 ans
Commutateur	146 \$	100 %	146 \$	—	100 %	146 \$	—	100 %*	146 \$	1 fois par 4 ans
Liens Internet (2 par site)	2400 \$	100 %	2400 \$	—	100 %	2400 \$	—	Fournis par le CSSS		1 fois par année
Câblage	300 \$	70 %	210 \$	—	100 %	300 \$	—	100 %*	300 \$	1 seule fois (non récurrent)
Frais d'implantation	5000 \$	70 %	3500 \$	70 %	—	3500 \$	—	100 %*	5000 \$	1 seule fois (non récurrent)
Acquisition et exploitation des licences	2000 \$	70 %	1400 \$	70 %	—	1400 \$	—	100 %*	2000 \$	1 fois par année
Forfait incitatif à la participation	3600 \$	100 %	3600 \$	100 %	—	3600 \$	75 %	—	2700 \$	1 seule fois (non récurrent)
Gestion du changement	2200 \$	100 %	2200 \$	100 %	—	2200 \$	75 %	—	1650 \$	1 seule fois (non récurrent)

* Par l'intermédiaire de l'établissement

Consultez les sites DME de la FMOQ (<http://dme.fmoq.org/>) ou celui du MSSS (<http://www.sogique.qc.ca/PQADME>) pour une description complète des frais remboursables selon votre milieu de pratique.

Quelle est la contribution financière du médecin ?

Comme ailleurs au Canada, le PQADME prévoit une contribution financière des médecins pour assurer une réelle utilisation des DME.

Aussi, la majorité des remboursements sont de 70 % des coûts réels, selon les sommes maximales établies par le programme. Les médecins assumeront donc 30 % de ces coûts.

« L'informatisation de la première ligne est une nécessité. L'atteinte de cet objectif est une priorité ministérielle et passe par les dossiers médicaux électroniques. »

— Dr Michel Baron
Ministère de la Santé et des Services sociaux



« L'informatique a complètement transformé la manière dont les soins sont donnés aux patients. Nos ordonnances sont enfin lisibles, des alertes pour les suivis sont activées, des recherches peuvent être faites dans les dossiers de nos patients ayant des maladies chroniques, et on reçoit directement les résultats de laboratoire. Quoi de mieux ? »

— Dr Claude Rivard

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PQADME ?

Le PQADME s'adresse aux médecins qui exercent en 1^{re} ligne, soit en clinique médicale, en GMF, en GMF-CLSC et en GMF-UMF (établissement). Les médecins cependant doivent satisfaire aux critères d'inscription suivants :

- être en règle avec le Collège des médecins du Québec ;
- offrir des services médicaux assurés dans le cadre de la RAMQ ;
- faire de la prise en charge et du suivi de patients (minimalemen t 300 patients inscrits sur la base collective de la clinique) ;
- adhésion d'au moins 50% des médecins dans le lieu de pratique.

COMMENT ADHÉRER AU PQADME?

La première étape est de faire votre demande d'adhésion au PQADME en remplissant le formulaire à cette fin sur le site Web de la Direction générale des technologies de l'information du MSSS (www.sogique.qc.ca/pqadme).

Par la suite, vous pourrez remplir les divers formulaires pour obtenir vos remboursements.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE ?

Une foule d'outils de soutien à la mise en place du DME sont accessibles sur le site de la FMOQ au <http://dme.fmoq.org/>.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter un spécialiste de la FMOQ ou du MSSS.

FMOQ : Dr Serge Dulude, M^e Christiane Larouche ou M^me Isabelle Paré au 514 878-1911

MSSS : Service d'assistance du PQADME
418 529-4898, poste 677



Santé
et Services sociaux
Québec

Programme québécois d'adoption des dossiers médicaux électroniques



PQADME